

COMMUNE DE BOUSSENS

Aménagement Intérieur de la Salle Djellali

Pré Commun
31360 BOUSSENS

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

DATE DE REMISE DES OFFRES :

Le 04 Janvier 2021 avant 12h00

MAITRE D'OUVRAGE



MAIRIE DE BOUSSENS
Monsieur Christian SANS - Maire
1, Place de la Mairie
31360 BOUSSENS
Tél. 05/61/90/02/25
mairie-de-bousSENS@wanadoo.fr

MAITRE D'OEUVRE



B. MONIER Architecte D.P.L.G.
C. JARROT Architecte d'Intérieur
Centre Fleuriat
31860 LABARTHE SUR LEZE
Tél. 05-61-08-86-61
scm.jarrot.monier@cegetel.net

RÉGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

1.1 Objet des travaux.

Le présent appel d'offres concerne les travaux à réaliser pour l'Aménagement Intérieur de la Salle Djellali, Pré Commun à BOUSSENS (31360).

Établissement soumis au Règlements de Sécurité des Établissements recevant du Public (E.R.P.) de 5^{ème} Catégorie Type L (Salle de réunion, de quartier, réservée aux associations).

1.2 Maîtrise d'Oeuvre.

La Maîtrise d'Oeuvre est assurée par:

Bernard MONIER – Architecte D.P.L.G. (Mandataire)
Centre Fleuriat – 31860 LABARTHE SUR LÈZE

Tél. 05/61/08/86/61

Christian JARROT – Architecte d'Intérieur
Centre Fleuriat – 31860 LABARTHE SUR LÈZE

Tél. 05/61/08/86/61

1.3 Bureau de Contrôle.

APAVE SUDEUROPE SAS – Agence Toulouse – 11, Rue Alexis de Tocqueville
31200 TOULOUSE

Affaire suivie par: Mylène GUILBERT

Tél. 05/61/37/62/62

1.4 S.P.S.

APAVE SUDEUROPE SAS – Agence Toulouse – 11, Rue Alexis de Tocqueville
31200 TOULOUSE

Affaire suivie par: Bertrand LACOMBE

Tél. 05/61/37/62/62

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES.

2.1 Étendue de la consultation et mode d'appel d'offres.

Le présent appel d'offres est une consultation par procédure adaptée (MAPA) en vue de la passation de Marché de Travaux. Il est soumis aux dispositions des Articles L.2123.1 et 2123.1 du Code de la Commande Publique .

2.2 Décomposition en tranche et en lots.

Le projet comporte une seule tranche ferme.
Décomposition en lots selon le C.C.A.P. :

Lot N°1 :	MENUISERIE EXTÉRIEURE ALUMINIUM
Lot N°2 :	MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS
Lot N°3 :	ÉLECTRICITÉ
Lot N°4 :	PLOMBERIE / SANITAIRE
Lot N°5 :	PEINTURE

2.3 Compléments à apporter au C.C.T.P.

Sans objet.

2.4 Variante.

Les variantes proposées seront chiffrées en plus ou moins value par rapport au Marché de base.

2.5 Délai d'exécution.

Le délai d'exécution global prévu est de trois mois y compris un mois de préparation.

2.6 Modifications de détail du dossier de consultation.

Sans objet.

2.7 Délai de validité des offres.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de remise des offres.

2.8 Propriété intellectuelle des projets.

Sans objet.

2.9 Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense.

Sans objet.

2.10 Passation éventuelle d'un marché de reconduction.

Sans objet.

2.11 Garantie particulière pour matériaux de type nouveau.

Sans objet.

2.12 Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail.

Elles devront être conformes à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 – VISITE DU SITE.

Une visite du site est obligatoire pour l'ensemble des lots.

Les candidats devront contacter la Mairie de Boussens afin de prendre rendez-vous pour une visite du site aux dates choisies par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 4 - PRÉSENTATION DES OFFRES.

Les entrepreneurs pourront retirer ou télécharger le dossier sur la plateforme de dématérialisation suivante :

https://www.marches-securises.fr/perso/mgirod_repro

Plateforme gérée par la Société GIROD, 27 Avenue de Larrieu à Toulouse (Tél. 05/61/42/97/07).

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes:

A)

- un acte d'engagement daté et signé.

Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.

- Un mémoire technique, descriptif et explicatif, détaillant les solutions techniques, les moyens humains et matériels mis en œuvre pour organiser le chantier, réaliser les travaux, respecter les délais d'exécutions et d'enchaînement de chaque tâche.

- le devis estimatif quantitatif de l'Entreprise détaillé par poste et par lot (CDPGF).

B)

Les renseignements et attestations prévus aux Articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique.

L'ensemble des pièces de l'offre devra être signé électroniquement.

ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues Articles L.2123.1 et 2123.1 du Code de la Commande Publique.

Le jugement des offres sera établi selon les critères suivants, par ordre d'importance décroissant :

- **Valeur technique de l'offre (60%)** au regard du mémoire technique et explicatif, remis par le candidat à l'appui de son offre et détaillant les points suivants :
 - o 1) les références et caractéristiques des principaux matériels, matériaux et fournitures,
 - o 2) la méthodologie, les solutions techniques, les moyens humains et matériels mis en œuvre spécifiquement pour réaliser les travaux,
 - o 3) le respect des délais (temps d'intervention et personnel affecté à l'opération).

- **Prix des prestations (40%).**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le détail estimatif prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Les offres seront présentées suivant le C.D.P.G.F. pour permettre la comparaison des offres (voir Article 2.3 du C.C.A.P.).

ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES.

Transmission électronique :

Les offres devront être envoyées par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation suivante : https://www.marches-securises.fr/perso/mgirod_repro avant la date et heure indiquée en première page du présent Règlement de Consultation.

Les offres dont l'avis de réception serait délivré après l'heure limite précitée ne seront pas retenues.

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront poser leurs questions directement sur la plateforme, jusqu'à 8 jours calendaires avant la date de remise des offres